

COMMUNIQUÉ N°2023 - 00000013 MESRS - SG

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

La République Algérienne Démocratique et Populaire a offert à la République du Mali au titre de l'année universitaire 2023-2024 cent vingt bourses (120) dans les spécialités suivantes : **Sciences Politique, Sciences Economiques, Littérature Arabe et Langue Etrangères, Sciences de la communication, Sciences Humaines, Sciences Sociales, Droit, Médecine, Pharmacie, Chirurgie Dentaire, Sciences Vétérinaire, Sciences de la Nature et de la Vie, Sciences de la matière, Hydrocarbure, travaux Publics, Informatique, Intelligence Artificielle, Mathématique.**

Peuvent faire acte de candidature les bacheliers réguliers maliens de la session de juillet 2022 ayant obtenu au moins **la mention Assez-bien.**

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant la spécialité souhaitée et le contact téléphonique ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du baccalauréat ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes du baccalauréat ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- trois (03) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- huit (08) photos d'identité récentes ;
- une lettre d'engagement signée par l'étudiant, exprimant son intérêt à faire des études en Algérie.

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés à la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique au plus tard, **le vendredi 15 septembre 2023 à 17 heures 30mn. Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.**

NB :

1 - Les étudiants présélectionnés doivent fournir, dans un délai de 72 heures, le certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou pandémique et la copie du passeport ;

2 - la langue d'enseignement est l'arabe dans les spécialités : Sciences Politique, Sciences Economiques, Littérature Arabe et Langue Etrangères, Sciences de la communication, Sciences Humaines, Sciences Sociales, Droit. Les étudiants apprendront la langue Arabe pendant une année avant de commencer les études académiques ;

3 - le quota de bourses par spécialité, les moyennes exigées par spécialité et les séries de baccalauréat sollicité sont joints en Annexe.

Les frais de traitement des dossiers s'élèvent à cinq mille (5 000) Francs CFA

A diffuser en Français
deux (2) fois par jour
pendant trois (3) jours.

Bamako, le 07 SEPT 2023



P. LE MINISTRE P.O,
Le Secrétaire Général,

Dr Amadou OUANE

Chevalier de l'Ordre National